



AVANT-GARDE DU RHIN

Reconnue de mission d'utilité
publique le 25 juin 1991

Ligue d'Alsace de la Fédération Sportive et Culturelle de France

Commission du secteur de Strasbourg - Tennis de Table

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS ET DOUBLES DU SECTEUR AGR DE STRASBOURG SAISON 2016 - 2017

1) SERIES QUALIFICATIVES POUR LES INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX DU 19.02.2017

- . **Simple messieurs départementaux A** (joueurs classés 40 et 45)
- . **Simple messieurs départementaux B** (joueurs classés 50 et 55)
- . **Simple messieurs secteur A** (joueurs classés 60 et 65)
- . **Simple messieurs secteur B** (joueurs classés 70, 75 et 80)
- . **Simple messieurs secteur C** (joueurs classés 85, 90 et NC)
- . **Simple dames secteur A** (joueuses classées 55, 60 et 65)
- . **Simple dames secteur B** (joueuses classée 70 à NC)
- . **Simple cadets** (nés en 2000 et 2001)
- . **Simple cadettes** (nées en 2000 et 2001)
- . **Simple minimes garçons** (nés en 2002 et 2003)
- . **Simple minimes filles** (nées en 2002 et 2003)
- . **Simple benjamins** (nés en 2004 et 2005)
- . **Simple benjamines** (nées en 2004 et 2005)
- . **Simple poussins** (nés en 2006 et après)
- . **Simple poussines** (nées en 2006 et après)

2) SERIES NON QUALIFICATIVES POUR LES INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX

- . **Simple vétérans A** (40 à 55)
- . **Simple vétérans B** (60 à NC)
- . **Doubles vétérans** (40 à NC)
- . **Doubles messieurs A** (40 à 55)
- . **Doubles messieurs B** (60 à NC)
- . **Doubles jeunes** (minimes à poussins)

ATTENTION :

- Pour tous les doubles, les équipes mixtes sont autorisées.
- Les séries doubles messieurs A et B sont ouvertes aux cadets et aux féminines, en fonction de leur classement.
- Seuls les minimes, benjamins et poussins peuvent participer aux doubles jeunes.
- Une équipe de double constituée d'un joueur classé 40/45 et d'un joueur classé 60 à NC est admise dans la série doubles messieurs A (40 à 55)
- Au cas où un nombre trop faible d'inscriptions en féminines l'imposerait, les joueuses seront regroupées dans deux séries regroupant, d'une part, seniors, juniors et cadettes et, d'autre part, minimes, benjamins et poussines ; toutefois, les matchs seront organisés de façon à respecter les conditions habituelles de qualification des joueuses.
- Une coupe sera remise au club le plus représenté, sur la base d'1 point attribué à chaque joueur inscrit en simples et d'1 point attribué à chaque équipe de doubles inscrite.

☞ Voir suite au verso

3) HORAIRES : les horaires sont joints en annexe 1.

4) SYSTEME DE JEU

Séries de simples : poules de 3, les 2 premiers étant qualifiés pour le tableau final par élimination directe.

Séries de doubles : élimination directe.

5) DATE ET LIEU

DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2016 à partir de 8h30

(Ouverture de la salle à 8h)

Lieu de l'épreuve : **Hall « Jeanne d'Arc » (ou Hall de l'AGR),
à l'angle rue Pierre de Coubertin / quai Ernest Bévin à Strasbourg**

6) BALLES

Les balles seront fournies par la commission du secteur. Elles seront **en celluloïd**, comme les années précédentes.

7) TENUE SPORTIVE

Seuls les joueurs et joueuses portant une tenue sportive seront admis dans l'aire du jeu. Tout joueur ou joueuse ne respectant pas ce point du règlement sera exclu de la compétition. (tenue sportive = short ou jupette, maillot du club et chaussures de sport). Le port de survêtements est toutefois autorisé pour les périodes d'entraînement mais interdit lors des matchs.

8) RESPONSABLE DE L'EPREUVE ET JUGE ARBITRE

Le responsable de l'épreuve est M. Patrick FUHR et le juge-arbitre M. Michel GROSS, lesquels seront assistés par les membres de la commission de secteur présents.

9) DROITS D'ENGAGEMENTS (voir formulaire en annexe 2)

- Séries simples seniors 5 € par joueur(se)
- Séries simples jeunes 3 € par joueur(se)
- Séries doubles seniors 6 € par équipe
- Séries doubles jeunes 4 € par équipe

NB : La totalité des droits d'engagement est à faire parvenir si possible avec le formulaire d'inscription ou à régler sur place en arrivant. Aucun joueur(se) ne sera admis(e) à participer à l'épreuve si la totalité des droits n'a pas été versée.

10) DELAI D'ENGAGEMENT

LE LUNDI 07 NOVEMBRE 2016 DERNIER DELAI

Les engagements sont à faire parvenir à :

Mr Patrick FUHR 10 rue du Gymnase 67450 MUNDOLSHEIM

Tél : 03.88.20.49.59 et courriel : patrick.fuhr@wanadoo.fr

IMPORTANT : chaque joueur ne peut participer en série simples que dans sa catégorie d'âge et de classement, à l'exception des vétérans.

Inscription et paiement obligatoires au niveau secteur, même pour les jeunes qualifié(e)s d'office au niveau départemental (voir §F.2 de l'annuaire pour précisions à ce sujet).

NB : au vu de la **régression inquiétante des inscriptions constatée chez les jeunes** ces deux dernières années et de la faible participation observée les années précédentes dans les **séries féminines et simples messieurs 40/45 et 50/55**, il est demandé aux responsables de clubs de **faire un effort particulier d'information et de sensibilisation sur l'intérêt de cette compétition auprès des joueurs concernés de leurs clubs**, et de leur rappeler notamment qu'elle est **qualificative pour les échelons départementaux, régionaux et fédéraux**.

CHAMPIONNAT INDIVIDUELS ET DE DOUBLES - SECTEUR STRASBOURG

HORAIRES

à partir de

08 H 30	Doubles Messieurs	40 à 55	(ouverts aux cadets et aux féminines en fonction de leurs classements)
	Doubles Messieurs	60 /NC	
09 H 30	Simple messieurs	85/90/NC	
	Simple messieurs	70/75/80	
	Simple messieurs	60/65	
11 H 00	Simple messieurs	50/55	
	Simple messieurs	40/45	
	Simple cadets		
11 H 30	doubles vétérans		(ouverts aux féminines)
12 H 00	simple vétérans	55 et moins	(ouverts aux féminines)
	simple vétérans	60 à NC	(ouverts aux féminines)
14 H 00	Doubles jeunes (minimes à poussins)		
	simple dames	55 à 65	
	simple dames	70 à NC	
	simple cadettes		
14 H 30	Simple poussins		
	Simple poussines		
15 H 00	simple benjamins		
	simple benjamines		
15 H 30	Simple minimes garçons		
	Simple minimes filles		

CATEGORIES D'AGES

Poussins - poussines	nés en 2006 et après
Benjamins - benjamines	nés en 2004 et 2005
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets - cadettes	nés en 2000 et 2001
Seniors - juniors	nés entre 1999 et 1976
Vétérans	nés en 1977 et avant

Association

				Soit
Messieurs classés 40 et 45		X	5,00 €	
Messieurs classés 50 et 55		X	5,00 €	
Messieurs classés 60 et 65		X	5,00 €	
Messieurs classés 70/75/80		X	5,00 €	
Messieurs classés 85/90/NC		X	5,00 €	
Dames classées 55- 60-65		X	5,00 €	
Dames classées 70 à NC		X	5,00 €	
Cadets		X	3,00 €	
Cadettes		X	3,00 €	
Minimes garçons		X	3,00 €	
Minimes filles		X	3,00 €	
Benjamins		X	3,00 €	
Benjamines		X	3,00 €	
Poussins		X	3,00 €	
Poussines		X	3,00 €	
Vétérans classés 40 à 55		X	5,00 €	
Vétérans classés 60 à NC		X	5,00 €	
Doubles messieurs 40/55		X	6,00 €	
Doubles messieurs 60/NC		X	6,00 €	
Doubles vétérans		X	6,00 €	
Doubles jeunes		X	4,00 €	

Total

Aucun engagement ne sera pris en compte s'il n'est pas **accompagné du paiement des droits d'inscription** à régler par chèque établi à l'ordre de "Commission du secteur AGR de Strasbourg tennis de table".

RAPPEL : pour les **jeunes qualifiés d'office** aux départementaux (cf. conditions au § F2 de l'annuaire AGR), les engagements et le droits d'inscription doivent **obligatoirement être effectués au niveau des individuels secteur.**

Talon qui sera retourné sur demande à l'association après réception

Nom de l'association :

Le trésorier de la commission du secteur Strasbourg de Tennis de Table, certifie avoir encaissé la somme de Euros
pour frais d'engagements aux individuels secteur

Strasbourg , le

Michel GROSS